



Dde prise en charge OPCO - non réponse (faute prof ?)

Par Allende

Bonjour,

Actuellement 2 dossiers de formation sont ouverts auprès de notre AKTO pour une demande de prise en charge.

L'organisme a du retard sur les délais de traitement des dossiers, certes.

Toutefois, nous recevons enfin les accords de prise en charge pour nos 2 dossiers, malheureusement, les dates de formation initialement proposées ne sont plus disponibles et les courriers d'accord de prise en charge doivent être modifiés en conséquence. (dates)

Depuis plus de 15 jours, je relance la personne en charge de nos dossiers qui ne répond ni aux mails ni aux appels tél. Lorsque j'arrive à avoir l'organisme, les interlocuteurs ne peuvent me mettre en relation avec cette personne (elle n'est pas en congé, ni absente), disent "remonter" ma problématique et ne veulent pas non plus me communiquer les coordonnées d'une personne responsable pour porter réclamation. Aucune personne de l'organisme ne peut prendre le relais, ni modifier la date sur les courriers d'accord de prise en charge, seule cette personne (un comble !)

Aujourd'hui, je suis à 12 jours du délai pour nous désinscrire de cette formation, faute de quoi, l'employeur sera facturé.

L'employeur est-il libre de changer d'opérateur OPCO par une simple LRAR où sommes-nous engagés sur une durée ?

L'organisme AKTO commet-il une erreur professionnelle pour laisser l'employeur sans réponse malgré les nombreuses relances ?

Dossier ouvert et accepté mais sans réponse ni courrier de prise en charge modifié, nous demandons la suppression du dossier, le montant de la formation est-il réinjecté dans le budget annuel 2025 ?

Que faire ?